

Opinion publique et médias

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Nom :

Prénom :

Calculatrice : non autorisée**Rédaction** : réponses justifiées, unités obligatoires**Consigne** : ne pas regarder le cours avant de rendre la copie

1 Analyse d'un document : la loi de 1881

/ 4 pts

« **Article 11 (DDHC, 1789)**. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 1^{er} (loi du 29 juillet 1881). L'imprimerie et la librairie sont libres.

Article 5. Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable et sans dépôt de cautionnement, après la déclaration prescrite par l'article 7.

Article 29. Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. [...] Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure. »

- Présentez les deux textes (nature, dates, régimes politiques) et expliquez le lien logique entre l'article 11 de 1789 et l'article 1^{er} de 1881.
- Article 5 : relevez les deux obligations supprimées en 1881 et celle qui demeure. Qu'est-ce que cela change pour quelqu'un qui veut créer un journal ?
- Article 29 : à partir des définitions, classez les cas suivants : « ce député est un menteur qui a touché des pots-de-vin », « ce député est un imbécile ». Quelle défense la loi offre-t-elle à un journaliste accusé de diffamation ?
- L'article 11 de 1789 prévoit de « répondre de l'abus ». Expliquez, à l'aide des deux textes et du cours, qui décide qu'il y a abus, quand, et pourquoi ce choix protège la démocratie.

2 Lecture d'un tableau : sondages et résultat, 21 avril 2002

/ 4 pts

Candidat	Moyenne des derniers sondages publiés (intentions de vote, %)	Résultat du 1 ^{er} tour (%)
Jacques Chirac	19,5	19,9
Lionel Jospin	18,0	16,2
Jean-Marie Le Pen	13,5	16,9
Autres candidats (13)	49,0	47,0

Chiffres arrondis. Sondages réalisés sur environ 1 000 personnes, marge d'erreur ± 3 points ; abstention le 21 avril 2002 : 28,4 %, un record pour un premier tour de présidentielle.

- Pour chaque candidat, calculez l'écart entre la moyenne des sondages et le résultat. Lequel dépasse la marge d'erreur ?
- Expliquez pourquoi l'écart de 1,8 point entre Jospin et Le Pen dans les sondages ne permettait pas de conclure qui serait au second tour.
- En quoi la publication de ces sondages a-t-elle pu, elle-même, contribuer au résultat ? Utilisez deux mécanismes du cours et la donnée sur l'abstention.
- Quelles obligations la loi impose-t-elle depuis 1977 à la publication d'un sondage, et pourquoi le débat sur leur interdiction en période électorale revient-il régulièrement ?

3 Connaissances : textes, acteurs, notions

/ 4 pts

- a. Définissez l'opinion publique et citez trois facteurs de sa formation et deux moyens de la mesurer.
- b. Présentez les quatre fonctions des médias en démocratie avec un exemple précis pour la fonction de contrôle.
- c. Expliquez ce qu'est le pluralisme des médias, par quoi il est menacé et par quels garde-fous il est protégé (au moins trois).
- d. Un élève écrit : « L'Arcom, créée en 2010, censure les journaux avant leur publication et réalise les sondages électoraux. » Corrigez les trois erreurs.

4 Étude de cas : le rachat du « Courrier de la Baie »

/ 4 pts

Le *Courrier de la Baie*, seul quotidien d'un département, est racheté par un groupe de BTP qui construit un port de plaisance contesté. Un mois plus tard, la rédactrice en chef est remplacée ; une enquête sur les malfaçons du chantier est retirée du site ; trois journalistes démissionnent. Le groupe possède déjà la radio locale et veut acheter la chaîne régionale. Un collectif de lecteurs lance un média en ligne financé par abonnements, et une journaliste licenciée publie l'enquête sur son blog ; le groupe l'attaque en diffamation.

- a. Quel principe démocratique est menacé par ce rachat ? Justifiez avec deux faits du récit et un texte ou une décision du cours.
- b. Les trois journalistes qui démissionnent peuvent-ils invoquer un droit particulier ? Lequel, et à quelle condition ?
- c. Le groupe veut acheter la chaîne régionale. Quelle autorité et quelle loi peuvent s'y opposer, et pour quel motif ?
- d. La journaliste est poursuivie en diffamation pour son enquête. Expliquez ce qu'elle doit démontrer pour gagner, et ce que montre la création du média par abonnements sur les conditions de l'indépendance.

5 Développement construit : médias et démocratie

/ 4 pts

Sujet : « Les médias sont-ils un pilier ou une menace pour la démocratie ? » Rédigez un développement construit d'une vingtaine de lignes en suivant les quatre étapes ci-dessous.

- a. Introduction : définissez opinion publique et médias, puis posez le problème (liberté et responsabilité) en annonçant votre plan.
- b. Premier paragraphe : montrez que les médias sont un pilier de la démocratie (fonctions, liberté de la presse, exemples datés).
- c. Deuxième paragraphe : montrez les risques (concentration, sondages, réseaux sociaux, désinformation) avec des exemples précis.
- d. Conclusion : présentez les réponses (régulation, déontologie, éducation aux médias, rôle du citoyen) et prenez position.